

FONDS
D'EQUIPEMENT
COMMUNAL
صندوق التجهيز
الجماعي



COMMUNICATION FINANCIERE au 31 Décembre 2019



COMPTES SOCIAUX **au 31 Décembre 2019**

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE				31 déc 2019
				(en milliers MAD)
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du Hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	
Autres titres	-	-	-	
Hypothèques	380 000	Compte 2313	380 000	
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-	
TOTAL	380 000		380 000	
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du Hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts	
Bons du Trésor et valeurs assimilées				
Autres titres				
Hypothèques				
Autres valeurs et sûretés réelles				
TOTAL				NEANT

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE							31 déc 2019
							(en milliers MAD)
	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL	
ACTIF							
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	74 066	-	-	-	-	74 066	
Créances sur la clientèle	32 262	522 446	1 023 471	8 170 982	12 679 374	22 428 534	
Titres de créance	-	-	-	-	-	-	
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	106 328	522 446	1 023 471	8 170 982	12 679 374	22 502 600	
PASSIF							
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	76 036	63 097	516 610	2 758 073	4 855 190	8 269 006	
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-	
Titres de créance émis	66 667	-	476 267	5 000 733	4 731 000	10 274 667	
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	1 000 000	1 000 000	
TOTAL	142 702	63 097	992 877	7 758 806	10 586 190	19 543 672	

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE					31 déc 2019
					(en milliers MAD)
Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres			Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
		Crédits par décaissement	Crédits par signature		
1	2 831 392	2 205 537	625 855	-	

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE		31 déc 2019
		(en milliers MAD)
BILAN		Montant
ACTIF		-
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		-
Créances sur la clientèle		-
Titres de transaction et de placement et d'investissement		-
Autres actifs		-
Titres de participation et emplois assimilés		-
Créances subordonnées		-
Immobilisations données en crédit-bail et location		-
Immobilisations incorporelles et corporelles		-
PASSIF		1 592 579
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		1 592 579
Dépôts de la clientèle		-
Titres de créance émis		-
Autres passifs		-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		-
Dettes subordonnées		-
HORS BILAN		Montant
ENGAGEMENTS DONNES		-
ENGAGEMENTS REÇUS		-

MARGE D'INTERET			31 déc 2019	31 déc 2018
			(en milliers MAD)	
Intérêts perçus			1 171 784	1 065 175
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit			2 202	7 032
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle			1 169 582	1 058 143
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance			-	-
Intérêts servis			622 334	587 753
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit			268 385	260 032
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle			-	-
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis			353 949	327 721
TOTAL			549 450	477 423

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE		31 déc 2019
		(en milliers MAD)
CATEGORIE DE TITRES	Produits perçus	
Titres de placement		
Titres de participation		
Participations dans les entreprises liées		
Titres de l'activité de portefeuille		
Emplois assimilés		
TOTAL		NEANT

COMMISSIONS		31 déc 2019
		(en milliers MAD)
COMMISSIONS	Montant	
Commissions perçues		-
Sur opérations avec les établissements de crédit		-
Sur opérations avec la clientèle		-
Sur opérations de change		-
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		-
Sur produits dérivés		-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt		-
Sur moyens de paiement		-
Sur activités de conseil et d'assistance		-
Sur ventes de produits d'assurances		-
Sur autres prestations de service		-
Commissions versées		310
Sur opérations avec les établissements de crédit		75
Sur opérations avec la clientèle		-
Sur opérations de change		-
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		-
Sur produits dérivés		-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt		234
Sur moyens de paiement		-
Sur activités de conseil et d'assistance		-
Sur ventes de produits d'assurances		-
Sur autres prestations de service		-

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE			31 déc 2019	31 déc 2018
			(en milliers MAD)	
PRODUITS ET CHARGES	31 déc 2019	31 déc 2018		
Produits	1 005	17 472		
Gains sur les titres de transaction	1 005	17 472		
Plus-value de cession sur titres de placement	-	-		
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	-	-		
Gains sur les produits dérivés	-	-		
Gains sur les opérations de change	-	-		
Charges	-	-		
Pertes sur les titres de transaction	-	-		
Moins value de cession sur titres de placement	-	-		
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	-	-		
Pertes sur les produits dérivés	-	-		
Pertes sur opérations de change	-	-		
RESULTAT	1 005	17 472		

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		31 déc 2019
		(en milliers MAD)
	Montant	
Charges du personnel		44 948
Impôts et taxes		827
Charges externes		5 664
Autres charges générales d'exploitation		3 740
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles		4 016
TOTAL		59 196

AUTRES PRODUITS ET CHARGES		31 déc 2019
		(en milliers MAD)
	Montant	
Autres produits et charges bancaires		
Autres produits bancaires		1 005
Autres charges bancaires		310
Produits et charges d'exploitation non bancaires		
Produits d'exploitation non bancaires		1 945
Charges d'exploitation non bancaires		175
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables		12 914
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties		5 421
Produits et charges non courants		
Produits non courants		325
Charges non courantes		10 870

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL			31 déc 2019
			(en milliers MAD)
INTITULES	Montant	Montant	
I- Résultat Net Comptable	291 765		
Bénéfice net	291 765		
Perte nette		-	
II- Réintégrations fiscales	208 026		
1- Courantes	14 239		
Charges sur exercices antérieurs	73		
Charges hors exploitation	608		
Excédent d'amortissement voitures	42		
Ecart de conversion passif	604		
Dotations aux provisions pour risques généraux	10 635		
Dotations aux provisions pour CES	2 278		
2- Non courantes	193 787		
Impôts sur les sociétés	182 917		
Contribution sociale de solidarité	10 864		
Autres charges non courantes	5		
-			
-			
-			
III- Déductions fiscales		5 421	
1- Courantes		5 421	
Reprises sur provisions des opérations diverses	4 107		
Reprises sur provisions pour CES	1 314		
-			
-			
2- Non courantes			
-			
-			
-			
-			
-			
TOTAL	499 791	5 421	
IV- Résultat brut fiscal		494 370	
Bénéfice brut fiscal (A)		494 370	
Déficit brut fiscal (B)			
V- Reports déficitaires imputés (C)*			
Exercice N-4			
Exercice N-3			
Exercice N-2			
Exercice N-1			
VI- Résultat net fiscal		494 370	
Bénéfice net fiscal (A - C)		494 370	
OU			
Déficit net fiscal (B)			
VII- Cumul des amortissements fiscalement différés			
VIII- Cumul des déficits fiscaux restant à reporter			
Exercice N-4			
Exercice N-3			
Exercice N-2			
Exercice N-1			

(*) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS			31 déc 2019
			(en milliers MAD)
I- DETERMINATION DU RESULTAT	Montant		
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	485 227		
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes	14 239		
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes	5 421		
(=) Résultat courant théoriquement imposable	494 045		
(-) Impôt théorique sur résultat courant	182 797		
(=) Résultat courant après impôts	311 248		
II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES			

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE					31 déc 2019
					(en milliers MAD)
NATURE	Solde au début de l'exercice (1)	Opérations comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)	
A- TVA collectée	15 152	146 803	143 943	18 012	
B- TVA à récupérer	16 723	69 482	68 763	17 442	
Sur charges	16 723	69 181	68 463	17 440	
Sur immobilisations	0	302	300	2	
C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)	- 1 571	77 321	75 179	570	

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL						31 déc 2019	
						(en milliers MAD)	
Montant du capital :						1 000 000	
Montant du capital social souscrit non appelé :						-	
Valeur nominale des titres :							
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)	Pourcentage des droits de vote (%)		
		Exercice précédent	Exercice actuel				
ETAT				100	100		
TOTAL				100	100		

Etat des créances en souffrance et des provisions correspondantes au 31/12/2019						(en milliers MAD)
	31 déc 2019			31 déc 2018		
	Créances	Provisions		Créances	Provisions	
Prêts Classiques						
Créances préoutreuses	1 792	69		-	-	
Créances douteuses	10 734	1 025		26 985	2 587	
Créances compromises	18 935	7 858		5 927	5 344	
Sous total 1	31 461	8 953		32 912	7 931	
Prêts MEN						
Créances préoutreuses	-	-		-	-	
Créances douteuses	-	-		-	-	
Créances compromises	1 475	254		1 767	312	
Sous total 2	1 475	254		1 767	312	
Total Général	32 936	9 207		34 679	8 243	

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE					31 déc 2019
					(en milliers MAD)
A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant		
Décision du CA : 29/05/2019					
Report à nouveau	-	Réserves légales	-		
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	-		
Résultats net de l'exercice	269 846	Autres affectations	269 846		
Prélèvement sur les bénéfices	-				
Autres prélèvements	-				
TOTAL A	269 846	TOTAL B	269 846		

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES				(en milliers MAD)
	31 déc 2019	31 déc 2018	31 déc 2017	
Capitaux propres et assimilés	3 750 423	3 458 658	3 188 813	
A déduire -Montant concernant le Fonds d'Accompagnement des Collectivités Territoriales	-			
Capitaux propres et assimilés nets	3 750 423	3 458 658	3 188 813	
Opérations et résultats de l'exercice				
Produit net bancaire	550 146	494 426	483 910	
Résultat avant impôts	474 682	430 640	416 471	
Impôts sur les résultats	182 917	160 794	159 749	
Bénéfices distribués	-	-	-	
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	291 765	269 846	256 722	
Résultat par titre (en MAD)				
Résultat net par action ou part sociale				
Bénéfice distribué par action ou part sociale				
Personnel				
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	38 563	37 272	37 874	
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	100	103	105	

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS			(en milliers MAD)
I. DATATION			
Date de clôture (1)			31 déc 2019
Date d'établissement des états de synthèse (2)			Février 2020
Date d'arrêté des comptes			28 mai 2020
<p>(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice (2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse</p>			

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1 ^{ère} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indication des événements
	<u>Favorables</u>
	<u>Défavorables</u>
	Impact de la pandémie liée au Covid-19 au titre de l'exercice 2020
	1. Impact opérationnel
	Le FEC a procédé à l'activation de son Plan de Continuité d'Activité qui repose sur des procédures de continuité d'activité visant la minimisation des impacts.
	L'objectif étant de maintenir l'activité de la Banque notamment pour les processus les plus critiques et de facto atténuer les risques opérationnels.
	2. Impact financier
	Le FEC assure une surveillance rapprochée du risque crédit et une vigilance particulière est portée au recouvrement des créances sur la clientèle.
	Le taux de recouvrement à date, au titre des mois de janvier, février et mars 2020 avoisine les 98%. Toutefois, ce niveau de recouvrement ne présage nullement du taux de recouvrement relatif aux 9 prochains mois de l'année 2020.
	L'évaluation de l'impact de la pandémie sur le portefeuille de la Banque est effectuée en permanence et les mesures appropriées seront préconisées afin d'atténuer les conséquences sur les comptes de l'Institution.
	3. Impact sur l'activité
	La banque anticipe, au titre de l'année 2020, un montant prévisionnel des décaissements moins soutenu qu'en 2019, conséquence notamment d'un glissement temporel à 2021, dans la réalisation de certains projets des Collectivités Territoriales.

EFFECTIFS			(En nombre)
EFFECTIFS	31 déc 2019	31 déc 2018	
Effectifs rémunérés	98	102	
Effectifs utilisés	98	102	
Effectifs équivalent plein temps	98	102	
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	-	-	
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	-	-	
Cadres (équivalent plein temps)	90	93	
Employés (équivalent plein temps)	8	9	
Dont effectifs employés à l'étranger	-	-	

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS					(en milliers MAD)
TITRES	Nombre de comptes		Montant		
	31 déc 2019	31 déc 2018	31 déc 2019	31 déc 2018	
Titres dont l'établissement est dépositaire					
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion					
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire					
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion					
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire					
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion					

RESEAU			(en nombre)
RESEAU	31 déc 2019	31 déc 2018	
Guichets permanents			
Guichets périodiques			
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque			
Succursales et agences à l'étranger			
Bureaux de représentation à l'étranger			

COMPTES DE LA CLIENTELE			(En nombre)
COMPTES DE LA CLIENTELE	31 déc 2019	31 déc 2018	
Comptes courants			
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger			
Autres comptes chèques			
Comptes d'affacturage			
Comptes d'épargne			
Comptes à terme			
Bons de caisse			
Autres comptes de dépôts			

NEANT

NEANT

NEANT

DISPOSITIF DE GESTION GLOBALE DES RISQUES



1. Gestion intégrée des risques

1.1 Principes de contrôle et de gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance de la gestion des risques au Fonds d'Équipement Communal repose sur :

- l'engagement résolu du Conseil d'Administration à privilégier la gestion des risques ;
- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'Institution dans le processus ;
- des procédures et des responsabilités clairement définies au sein de l'organisation ;
- l'attribution de ressources appropriées pour la gestion des risques et le développement d'une sensibilité aux risques chez toutes les parties prenantes.

1.2 Structure et gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et la gestion des risques sont assurées par les instances décrites ci-après :

Organe d'Administration

Le Conseil d'Administration est présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet.

Il comprend, en outre, les membres suivants :

- 2 représentants du Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- 1 représentant du Ministère de la Santé ;
- 1 représentant du Ministère de l'Équipement et du Transport ;
- 1 représentant du Ministère de l'Énergie et des Mines ;
- le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- des membres représentant les élus : 8 conseillers communaux désignés parmi les conseillers communaux figurant sur une liste établie à cet effet.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins du FEC l'exigent et au moins deux fois par an.

Le Commissaire du Gouvernement désigné auprès du FEC, conformément aux textes en vigueur, assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

Comité d'Audit et des Risques

Le Conseil d'Administration est assisté par un Comité d'Audit et des Risques, conformément aux dispositions légales et réglementaires, relatives au contrôle interne des établissements de Crédit.

Le Comité d'Audit et des Risques comprend, outre le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, Président :

- le Wali, Inspecteur Général de l'Administration Territoriale (Ministère de l'Intérieur) ;
- le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures (Ministère de l'Economie et des Finances).

Le Comité d'Audit et des Risques est chargé notamment de porter son appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et sur la cohérence des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Instance Dirigeante

La Direction Générale du FEC évalue l'efficacité du processus de gestion des risques et procède à un examen régulier des politiques, stratégies et initiatives clés en matière de gestion des risques.

La Direction Générale effectue deux fois par an (ou plus souvent si les circonstances l'exigent) des présentations devant le Conseil d'Administration sur les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques.

Comité de Crédit

Le Comité de Crédit est chargé d'examiner et de consentir les prêts dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Crédit du FEC comprend, outre le Gouverneur, Directeur Général du FEC, Président :

- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- 1 représentant désigné par la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Le Comité de Crédit se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois.

Comité des Risques Interne

Le Comité des Risques Interne, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, se charge notamment de :

- valider la stratégie globale de gestion des risques du FEC et de s'assurer de sa mise en œuvre ;
- valider les procédures formelles de gestion des risques en vérifiant leur conformité avec les exigences réglementaires ;
- assurer le suivi et l'évaluation des dispositifs de prévention des risques mis en place par le FEC ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité d'Audit et des Risques et de celles des intervenants du contrôle externe en matière de prévention des risques ;
- examiner les informations relatives à la gestion des risques et s'assurer de leur fiabilité, avant leur transmission aux tiers.

Comité ALCO (Asset Liability Committee)

Le Comité ALCO, présidé par le Directeur Général du FEC, a pour attributions :

- d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion Actif-Passif de la banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des Fonds Propres...), conformément aux orientations stratégiques du conseil d'Administration et aux dispositions législatives et réglementaires ;
- d'évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle ;
- de définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques taux et liquidité ;
- de veiller aux équilibres bilanciaux de la Banque ;
- d'évaluer l'impact du lancement des nouveaux produits, ou toute nouvelle activité comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;
- de suivre le profil de risque de la Banque (risque de liquidité, de taux et de change) à l'aune des limites internes et réglementaires fixées par la Banque ;
- de valider les conventions et les modes d'écoulement en taux.

Direction des Risques et Contrôle Permanent

La Direction des Risques et Contrôle Permanent est chargée notamment de s'assurer de la fiabilité et de la sécurité des opérations réalisées par le FEC ainsi que de la mise en œuvre de processus efficaces de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques.

Audit Interne

L'Audit Interne est chargé des opérations d'audit portant sur l'organisation, les procédures et le fonctionnement du FEC.

Cette entité assure la réalisation des missions d'audit ainsi que la préparation et le suivi des réunions du Comité d'Audit et des Risques.

L'Audit Interne est également chargé d'apporter l'assistance nécessaire aux intervenants du contrôle externe et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations.

Fonction Conformité

La fonction Conformité est chargée du suivi de la conformité des opérations et des actes du FEC au regard des dispositions légales et réglementaires, applicables au FEC.

Elle est également chargée de la mise en œuvre et du suivi du code déontologique applicable au personnel du FEC.

2. Exposition aux risques

Les risques associés aux activités du Fonds d'Équipement Communal sont les suivants :

Risque de crédit : risque qu'une contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations contractuelles.

Risque de liquidité : se rapporte au risque que le FEC ne puisse pas satisfaire aux demandes de liquidités et s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Les demandes de liquidités peuvent survenir à l'échéance d'une dette et par suite d'un accord de crédit.

Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges du FEC, ses revenus et sa valeur économique.

Risques opérationnels : risques de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables aux procédures, aux ressources humaines, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Risque de non-conformité : correspond au risque de non-conformité aux lois, règlements et directives réglementaires applicables.

Risque de change : dû aux fluctuations des taux de change.

2.1 Risque de Crédit

Le FEC est exposé au risque de crédit en raison de son activité d'octroi de prêts.

Politique générale des prêts

Le FEC exige de ses clients un effort d'autofinancement d'au moins 20% du coût de l'investissement, sauf pour des exceptions justifiées et agréées par le Comité de Crédit.

Les taux appliqués sont soit des taux fixes soit des taux révisables.

Le remboursement des prêts FEC s'effectue au moyen de versements annuels, comprenant principal et intérêts.

Prise de décision

La Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge de l'agrément du projet à financer et apprécie le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit ainsi que la capacité du client à mener à bien son projet.

Le Comité de Crédit décide de l'octroi du prêt. Ce dernier est autorisé par un arrêté conjoint signé par les Ministres de l'Intérieur et de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Processus de gestion du risque de crédit

A la réception d'une demande de financement d'un projet et en fonction de sa taille, le Pôle Opérations, procède à l'évaluation du projet et à l'analyse de la qualité financière du client.

L'évaluation du projet à financer repose sur une connaissance approfondie du client, de la nature de l'investissement à réaliser et du montage financier mis en place.

L'analyse de la situation financière du client porte sur les données budgétaires des bilans d'exécution des budgets des trois dernières années, et des budgets approuvés respectifs ainsi que sur les données du budget prévisionnel de l'année en cours.

Une analyse rétrospective est établie dans un premier temps, afin de dégager les tendances d'évolution des principales rubriques budgétaires de la Collectivité Territoriale.

Dans un second temps, une analyse prospective est effectuée sur la base des tendances observées afin de mesurer, dans le temps, l'évolution de la capacité d'emprunt de la Collectivité Territoriale.

Le calcul de la capacité d'emprunt intègre les principes suivants :

- la capacité de remboursement de la Collectivité est fonction du niveau d'épargne dégagé ;
- l'épargne maximale convertible en annuité ne doit pas dépasser 80% de l'épargne brute ;
- le taux d'endettement maximum ne doit pas être supérieur à 40%, sauf dérogation expresse du Conseil d'Administration.

Préalablement à tout agrément de prêt, la Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge d'apprécier le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit en se basant sur :

- L'analyse du contenu du dossier-client : données générales et juridiques, données financières et techniques.
- L'analyse de la situation financière rétrospective et prospective du client, ce qui permet de déterminer la qualité financière intrinsèque de celui-ci et d'apprécier divers ratios d'endettement, de solvabilité ainsi que la capacité d'autofinancement.
- L'appréciation de la qualité du client sur la base de l'historique des remboursements des prêts déjà contractés et de la situation de ses arriérés vis-à-vis du FEC.
- L'appréciation de l'évaluation du projet sur la base de ratios techniques communément admis par type de projets.
- Jugement de la nécessité d'assortir, le prêt à consentir à la fourniture de garanties et proposition des mesures de correction de risque à mettre en place.

Les conditions Générales d'octroi de prêts

Au même titre que les autres dettes des Collectivités Territoriales, les annuités d'emprunt FEC sont assorties de l'obligation légale d'inscription dans leurs budgets.

Les contrats de prêts FEC prévoient :

- une clause suspensive des décaissements en cas de détérioration de la situation financière de l'emprunteur ;
- une clause suspensive des décaissements en cas de retard de paiement dépassant 30 jours.

Profil de solvabilité

A fin Décembre 2019 :

Les risques nets pondérés supportés par le FEC se sont établis à 6 360 988 Milliers de DH et sont constitués à hauteur de 85% du risque de crédit et de 15% du risque opérationnel.

Dans le respect des exigences prudentielles, le ratio de solvabilité s'est établi à 74,83%, tandis que le ratio Tier One s'est affiché à 58,87%, reflétant ainsi le bon niveau de solvabilité de l'Institution.

Analyse du portefeuille de crédit

Les créances sur la clientèle, constituées de 99,79% d'engagements au profit des Collectivités Territoriales, ont totalisé 23.208.504 Milliers de DH au 31 Décembre 2019 :

Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle se portent, au 31 Décembre 2019, à 6.632.685 Milliers de DH.

L'analyse de la situation des engagements hors bilan arrêtée au 31 Décembre 2019, fait ressortir que 70,03% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

La Direction Comptabilité et Reporting se charge du processus de classement et de provisionnement des créances en souffrance.

Les créances sur les Collectivités Territoriales sont affectées d'un taux de pondération de 20%.

La politique de classification et de provisionnement est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al-Maghrib.

Coefficient de Division Des Risques

Le FEC veille en permanence, au respect du rapport maximum de 20% entre le total des risques encourus sur un même client et ses fonds propres.

Dans le cadre des demandes de financement, les entités opérationnelles ainsi que la Direction des Risques et Contrôle Permanent s'assurent du respect du coefficient de division des risques, lequel est également suivi par la Direction Comptabilité et Reporting.

Le coefficient de division des risques s'établit, selon les modalités de la nouvelle circulaire n°08/G/2012 de Bank Al-Maghrib (entrée en vigueur en 2013) à 11,90% à fin Décembre 2019, se situant ainsi en dessous du seuil réglementaire fixé par BAM.

Dans le but de renforcer les outils de mesure et d'appréciation du risque crédit, des stress tests ont été effectués afin d'évaluer le degré d'aversion du FEC à ce risque.

Les résultats issus des stress tests minimaux au sens de ladite directive, incorporant des changements potentiels dans la composition du portefeuille du FEC, témoignent de la capacité de résistance du FEC au risque crédit. Le FEC affiche dans l'ensemble des scénarii un ratio de solvabilité supérieur au seuil réglementaire et un taux des créances en souffrance ne dépassant pas 1%.

2.2 Gestion Actif/Passif

Responsables de la gestion Actif/Passif

La Direction Financière se charge de la gestion Actif/Passif.

Le Comité ALCO se charge du suivi transversal et collégial des risques financiers auxquels est exposée l'Institution et de l'examen des décisions qui affecteraient la gestion Actif-Passif.

Gestion Actif/Passif

La banque est dotée d'un dispositif qui permet de couvrir les principales sources des risques taux, liquidité et change.

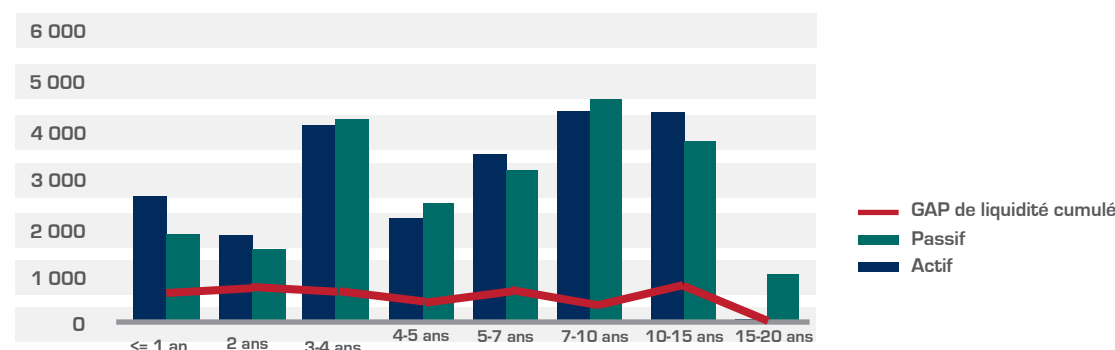
Risque de Liquidité

La banque effectue un écoulement statique en liquidité des positions d'actifs et de passifs, issues du portefeuille bancaire et ventilées sur les tranches réglementaires de maturité.

» Exposition au 31 décembre 2019

Les impasses de liquidité en flux s'affichent au 31 Décembre 2019 comme suit :

IMPASSES ANNUELLES DE LIQUIDITÉ



Risque de Taux

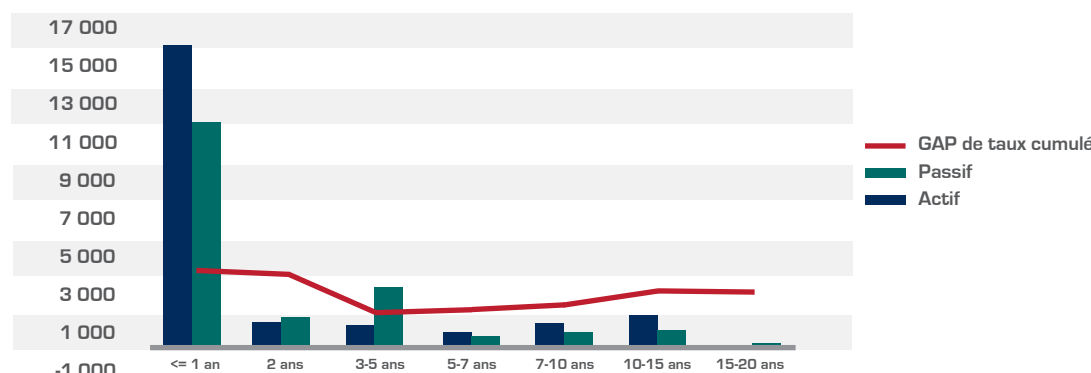
La banque effectue un écoulement statique en taux des positions d'actifs, de passifs et de hors bilan, issues du portefeuille bancaire et ventilées sur les tranches réglementaires de maturité.

Les postes à taux variable sont répartis selon l'intervalle de temps jusqu'à la prochaine date de révision de taux, et ceux à taux fixe selon leur durée résiduelle.

» Exposition au 31 décembre 2019

Les impasses de taux en flux se présentent au 31 décembre 2019, comme suit :

IMPASSES ANNUELLES DE TAUX



A fin décembre 2019, les résultats du stress test font ressortir qu'un choc de +200 pbs des taux engendrait un gain de + 21 % du PNB sur un horizon de 12 mois et une hausse de la valeur économique de +7% par rapport aux fonds propres.

Risque de Change

La couverture du risque de change afférent à la majorité des emprunts extérieurs mobilisés par le FEC au cours des années 90, est prise en charge par l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances/Direction du Trésor et des Finances Extérieures) moyennant rémunération, dans le cadre d'un système propre à chaque ligne de prêt. Par ailleurs, à l'occasion des deux tirages effectués au cours de l'exercice 2019 sur une ligne de crédit contractée en 2018 auprès d'un bailleur de fonds étranger, le FEC a mis en place une couverture totale en termes de montant et de durée contre le risque de change lui permettant d'être immunisé totalement contre ce risque.

2.3 Risques Opérationnels

Organisation et Gouvernance

Au cours des dernières années et conformément aux dispositions de Bank Al-Maghrib et aux principes de bonne gouvernance, le FEC a mis en place un dispositif de contrôle interne évolutif qui permet :

- d'assurer la fiabilité et l'intégrité des informations financières et comptables produites ;
- de s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux lois et règlements en vigueur et selon les orientations et normes de gestion définies par l'Organe de Direction et l'Organe d'Administration ;
- de prévenir et de maîtriser les risques liés à son activité à travers des procédures bien définies et régulièrement contrôlées.

La Direction Générale supervise le dispositif de gestion des risques opérationnels et assure le suivi des actions entreprises pour son renforcement.

Le Comité des Risques Interne se charge de valider la politique de gestion des risques opérationnels, la stratégie de continuité d'activité et de gestion de crise.

Cadre Général

Le FEC a entrepris plusieurs actions pour le renforcement du dispositif de contrôle interne et la mise en place du socle nécessaire pour la construction d'un dispositif de gestion des risques opérationnels robuste et pérenne adossé aux meilleures pratiques et conforme aux exigences réglementaires :

» Mécanisme de délégations de signatures

Le FEC a mis en place un mécanisme évolué de délégations de signatures, basé sur une définition précise des pouvoirs et une délimitation claire des responsabilités. Ce mécanisme répond aux principes suivants :

- Le principe de double signature est obligatoire pour toutes les opérations affectant les comptes du FEC ou d'autres éléments de son actif ;
- La séparation entre l'initiation et l'exécution d'une part, et le contrôle d'autre part ;
- Les remplacements sont systématiquement prévus en cas d'absence ou d'empêchement d'une personne de sorte à assurer la continuité de service.

» Manuel de procédures générales

Le FEC est doté d'un manuel de procédures générales couvrant tous les processus fonctionnels des domaines Pilotage, Métiers et Support. La cartographie générale des processus et procédures a été élaborée selon les exigences de la norme Qualité ISO 9001 V2008.

Par ailleurs, l'intégration de l'outil de modélisation MEGA process a permis d'avoir un référentiel des procédures unique, structuré et accessible par tous les collaborateurs du FEC à travers un site intranet. Ce référentiel fait l'objet d'une maintenance évolutive régulière.

» Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le FEC est doté d'un manuel de procédures et d'organisation comptable permettant de s'assurer que :

- toutes les opérations réalisées par le FEC sont fidèlement traduites en enregistrements comptables ;
- tous les enregistrements sont conformes au Plan Comptable des Etablissements de Crédit et à la réglementation en vigueur ;
- toutes les informations financières et comptables diffusées en interne et externe sont fiables, complètes et intelligibles pour ses utilisateurs.

» Manuel de contrôle interne

Conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleures pratiques en la matière, le FEC est doté d'un manuel de contrôle interne lui permettant de veiller à la régularité et à la bonne application des procédures mises en place ainsi qu'à la formalisation des points de contrôle.

» Plan de Continuité d'Activité

Le FEC dispose, conformément aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 et de la directive n°47/G/2007 de Bank Al-Maghrib, d'un Plan de Continuité d'Activité approuvé par le Conseil d'Administration, permettant d'assurer selon divers scénarios de crise, le fonctionnement en mode dégradé ainsi que la reprise des activités.

La mise en œuvre du PCA du FEC a porté notamment sur la mise en place des :

- Dispositifs de continuité Système d'Information ;
- Dispositifs de continuité logistique ;
- Dispositifs de continuité ressources humaines ;
- Dispositifs de continuité des opérations.

Afin d'assurer le maintien opérationnel des dispositifs mis en place, le corpus documentaire PCA (Etude de criticité, stratégie de continuité, procédures, plan de communication...) est mis à jour régulièrement et un plan de maintenance et du renforcement du PCA du FEC est en cours d'élaboration.

Au cours du deuxième semestre de l'année 2019, aucun sinistre majeur nécessitant l'activation du PCA, n'est survenu au FEC.

Gestion des risques opérationnels

Le FEC est doté d'une cartographie des risques opérationnels qui a été reconstruite en 2010 en s'appuyant sur la typologie Bâle II et dont la mise à jour s'effectue annuellement. Cette cartographie couvre les processus relevant des domaines crédit, support et systèmes d'information et permet de cibler les processus nécessitant une surveillance particulière ou renforcée.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au FEC, dans le cadre de la réforme Bâle II et en application de la Directive n°29/G/2007 émise par Bank Al-Maghrib, permet l'identification, l'évaluation des risques opérationnels ainsi que le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés. Ce dispositif a été complété en 2011 par une base de collecte des incidents qui permet de dégager une vision objective des risques encourus et la réévaluation de ces risques par les résultats de la collecte des incidents opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est entièrement automatisé suite au déploiement d'une application SI, permettant d'assurer :

- L'identification, l'évaluation et la surveillance des risques opérationnels à travers la cartographie des risques.
- La conciliation de la cartographie des risques avec le manuel des procédures générales.
- Le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés.
- La collecte des incidents liés aux risques opérationnels.

Organisation

Sur le volet organisationnel, le pilotage du dispositif de gestion du risque opérationnel est assuré par la Direction des Risques et Contrôle Permanent. Cette dernière s'appuie sur des correspondants risques opérationnels (CRO) au niveau des Entités métiers et Supports.

Ces CRO se chargent de la remontée d'incidents opérationnels, de l'analyse de la base de collecte de ces incidents et de la mise en œuvre des plans d'action de couverture des risques majeurs.

A cet effet, une procédure de collecte et de remontée des incidents opérationnels ainsi qu'une fiche de déclaration de la survenance d'un incident opérationnel ont été élaborées et mises à la disposition des CRO afin d'outiller la démarche de collecte et de remontée des incidents.

La gouvernance des risques opérationnels est assurée par le Comité des Risques Interne.

Couverture des risques opérationnels

Conformément aux dispositions réglementaires relatives aux exigences minimales en fonds propres, le FEC procède depuis Décembre 2011 à la couverture des risques opérationnels.

L'exigence en fonds propres pour la couverture des risques opérationnels est calculée selon l'approche "indicateur de base", soit égale à 15% de la moyenne du produit net bancaire, calculée sur les 3 dernières années.

2.4 Risques de Non-Conformité

Conformément à la circulaire n°4/W/2014 et à la directive n°49/G/2007 de Bank Al-Maghrib, le FEC s'est doté d'une politique de conformité et d'une cartographie des risques de non-conformité.

Deloitte.

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca
Maroc

 **MAZARS**

101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

Espace Oudayas, angle Av Annakhil et av Ben Berka, Hay Ryad, Rabat

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 4.750.423 KMAD dont un bénéfice net de 291.765 KMAD. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 28 mai 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à date.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL** au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 28 mai 2020

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit


Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca
Tél : 05 22 42 34 25
Fax : 05 22 42 34 00

Hicham Belemqadem
Associé

Mazars Audit et Conseil


101, Boulevard Abdelmoumen
20360 Casablanca
Tél : 05 22 42 34 25
Fax : 05 22 42 34 00

Taha Ferdaous
Associé

FONDS
D'EQUIPEMENT
COMMUNAL
صندوق التجهيز
الجماعي



Fonds d'Equipelement Communal
Espace Oudayas, angle avenue Annakhil et avenue Ben Barka
B.P. 2175 - Hay Ryad 10 100 - Rabat - Maroc
Tél: +212 (0) 537 56 60 90 à 93 - Fax: +212 (0) 537 56 60 94

www.fec.ma